

	
Délibération n° 15	Conseil Municipal du Lundi 12 septembre 2022
Finances/Subventions	<p style="text-align: center;">Domaine de compétence :</p> <p style="text-align: center;">7.5.1 – Demande de subventions</p>
<p>Le Lundi Douze Septembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<p>Date de convocation : 05/09/2022</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 15/09/2022</p>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTEL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR,</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
<p>Objet : Installation d'un système de vidéo-protection aux abords de l'église St Michel – Demande de subvention</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Installation d'un système de vidéo protection aux abords de l'église St Michel – demande de subvention au titre de l'appel à projets du FIPD « Sécurisation des sites sensibles et cultuels »</p>

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la sécurisation et la vidéoprotection des sites sensibles et cultuels

Considérant :

- que dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme, le Ministère a décidé de soutenir les actions de sécurisation des sites sensibles et culturels par la vidéo-protection
- que pour assurer la sécurité des biens et des personnes, la Commune souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection aux abords de l'église St Michel, lieu de culte situé dans le périmètre du centre ville
- que le dispositif de vidéo protection s'élève à un montant prévisionnel HT de 26 875 Euros
- qu'une subvention peut être sollicitée dans le cadre du FIPD auprès de la Préfecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver l'installation d'un système de vidéo protection aux abords de l'église St Michel pour un montant de 26 875 Euros HT ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du FIPD à hauteur de 50 %.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

